



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 avril 2017, 20H30**

Date de la convocation : 19 avril 2017

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, LARDET Denis, LAURENT Jean, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

Absents excusés: APPERT Annie, ARNAL Stéphane, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, PENIN Jacques.

Pouvoirs : APPERT Annie à CATHERIN Agnès, ARNAL Stéphane à LARDET Denis, PENIN Jacques à LAURENT Jean

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : BERNARD Stéphanie

☒ Procès-verbal de la séance du 29 mars 2017: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité des 13 membres présents.

M. le Maire informe le conseil qu'Arnaud COULON et Thierry BOYAT participent en ce moment à une réunion pour la mise en place du SCOT et rejoindront le conseil, si possible, en cours de soirée.

Il l'informe ensuite que la secrétaire générale Audrey JOSA quittera la commune le 1^{er} juillet 2017 pour une mutation. Une annonce a été diffusée sur le site internet officiel Cap territorial pour son remplacement. Les entretiens sont prévus le mercredi 10 mai avec M. le maire, Agnès CATHERIN, Stéphanie BERNARD et Jean LAURENT.

M. le Maire revient sur le projet éolien de la société VALOREM. Une réunion a eu lieu entre les élus de Bâgé la Ville, Chevroux, Ozan et Manziat le 8 mars afin de faire le point sur l'insuffisance de communication de Valorem. Un courrier a été envoyé à la société lui expliquant que les élus souhaiteraient avoir les informations avant qu'elles paraissent sur le blog de Valorem. Une réponse a été faite par la société Valorem, expliquant que le manque de communication découle du retard pris dans les mesures de vent et donc du manque d'information sur la faisabilité du projet. En conclusion, Valorem informe les élus que les résultats des études viennent d'être connus et que le projet n'ira pas à son terme, les conditions n'étant pas réunies pour qu'il soit viable. Il a donc été demandé à Valorem de rédiger une note d'information expliquant le dénouement des études et les raisons de l'arrêt du projet, qui sera distribuée avec le prochain Manziat infos de juin. Valorem s'est également proposé de venir expliquer, plus précisément aux élus, les raisons de l'abandon du projet.

M. le Maire en profite pour remercier les élus pour leur attitude responsable dans ce dossier, quelle qu'ait été leur position, et pour les discussions constructives qui ont pu avoir lieu.

Il rappelle enfin que 19.6% de l'électricité consommée en France en 2016 provient des énergies renouvelables, la transition énergétique étant bien en route.

M. le Maire remercie le personnel de la mairie pour la préparation des élections et leur présence au dépouillement, ainsi que les élus qui ont tenu le bureau de vote. La participation au 1^{er} tour des élections présidentielles s'est élevée à 86,08%, la plus élevée des communes alentours. Il en était déjà de même en 2012 avec également près de 86% de participation.

Le tableau de tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 est rempli.

M. le Maire remercie Agnès CATHERIN, les membres du CCAS et les bénévoles des associations des Amis du Patrimoine, du Tennis Club, du Restaurant scolaire et des Gaz à fonds pour leur présence et leur aide au bon déroulement du banquet des anciens.

Il rappelle enfin que la commune a obtenu le prix de l'aménagement paysager 2016 de la part du Comité Départemental du Fleurissement, et pourrait recevoir une première fleur dans les années à venir.

Il remercie les élus de bien vouloir se mobiliser pour la cérémonie du 8 mai.

Jury d'assises : tirage au sort.

M. le Maire informe le Conseil que la Commune doit, comme tous les ans, tirer au sort 6 personnes sur sa liste électorale pour la constitution des listes préparatoires annuelles du jury d'assises. Les personnes tirées au sort devront être âgées de plus de 23 ans.

M. le Maire demande donc au plus jeune des conseillers de tirer au sort dans la liste électorale ces six personnes.

Elles seront informées personnellement de leur tirage au sort et les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises pourront éventuellement faire une demande de dispense.

1) DM n°1 au budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la commune car les dotations n'étaient toujours pas en ligne le jour du vote du budget alors qu'elles étaient annoncées 2^e quinzaine de mars.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget principal ;

Considérant que la DGF avait été évaluée à 125 000€ de manière pessimiste et qu'elle est en réalité notifiée à 135 401€, et que la DSR prévue à 25 000€ est notifiée à 27 289€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	+ 12 690	7411	Dotation forfaitaire (DGF)	+10 401
			74121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	+2 289
TOTAL		+ 12 690	TOTAL		+12 690

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2138/177	Cantine scolaire	+ 12 690	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 12 690
TOTAL		+ 12 690	TOTAL		+ 12 690

2) Location exceptionnelle à l'association L'NRJ

M. le maire indique au conseil qu'une nouvelle association communale veut louer la salle des fêtes pour des cours de danse. L'association « Studio Art'n'Dance » avait fait la même demande, de proposer des cours de danse dans la salle des fêtes pour utiliser la scène, il est donc proposé de lui appliquer le même tarif de 20€ de l'heure (délibération du 24/09/2014). Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ce tarif de 20€ de l'heure pour la location de la salle des fêtes à l'association L'NRJ.

Arrivée de Thierry BOYAT

3) Ralentisseurs route de Chevroux : demande de subvention au titre des amendes de police

M. le maire rappelle au Conseil que la commune souhaite installer des ralentisseurs Route de Chevroux, car les coussins berlinois sont en bien mauvais état. En effet, il y a beaucoup de passage sur cette route, ce qui endommage rapidement les coussins en plastique qui se détachent et deviennent dangereux. Des ralentisseurs en enrobé, homologués CERTUS, permettraient de résoudre le problème et de maintenir la sécurité car les véhicules roulent bien trop vite.

Les travaux sont estimés à 7 266€ HT soit 8 719.20€ TTC.

M. le Maire informe le conseil que cette opération pourrait bénéficier de subventions au titre des amendes de police, en raison de leur caractère d'aménagement sécuritaire en agglomération.

Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
7 266	Amendes de police (15%): 1 089.90 Autofinancement : 6 176.10
Total HT : 7 266	Total HT : 7 266

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

4) Cheminement accessible au cimetière: demande de subvention au titre de la DETR et de la dotation territoriale

M. le maire rappelle au Conseil que la commune a créé une zone pour accueillir les cavurnes, vers le jardin du souvenir et les columbariums. Or cette zone n'est pas accessible, située au fond du cimetière, car il faut traverser la terre. La commune envisage donc de réaliser un cheminement en enrobé, comme les deux allées principales, pour que tout le monde puisse y accéder.

Les travaux sont estimés à 8 090€ HT soit 9 708€ TTC.

M. le Maire informe le conseil que cette opération pourrait bénéficier de subventions au titre de la DETR et de la dotation territoriale, en raison de sa vocation à rendre accessible ce lieu indispensable.

Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
8 090	DETR (20%): 1 618 Dotation territoriale (15%) : 1 213.50 Autofinancement : 5 258.50
Total HT : 8 090	Total HT : 8 090

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

5) Façades de la bibliothèque: demande de subvention au titre de la Dotation territoriale

M. le maire rappelle au Conseil que la commune souhaite réhabiliter les façades de la bibliothèque qui sont très abîmées et n'assurent plus l'étanchéité du bâtiment, et donnent au bâtiment un aspect dégradé alors qu'il est situé au centre bourg, à proximité d'équipements neufs.

Les travaux sont estimés à 14 990€ HT soit 17 988 €TTC.

M. le Maire informe le conseil que cette opération pourrait bénéficier de subventions au titre de la dotation territoriale, en raison de son caractère de revalorisation du patrimoine du centre bourg.

Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
14 990	Dotation territoriale (15%) : 2 248.50 Autofinancement : 12 741.50
Total HT : 14 990	Total HT : 14 990

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN):

Jean LAURENT explique que la SOCAFL s'est engagée à refaire une partie de la route du Chêne. Les peupliers qui ont été coupés ont été en partie ramassés par une entreprise.

Il s'est rendu à l'assemblée générale du Comité de Fleurissement avec Daniel BORJON. La Commune a reçu le prix de l'aménagement paysager 2016, cinq rosiers et un bon d'achat de 100€. Une réunion va être organisée avec les bénévoles de la commune pour voir ce qu'ils souhaiteraient réaliser dans la perspective que la commune obtienne une fleur sans toutefois dépasser le budget annuel alloué pour le fleurissement. Jean LAURENT en profite donc pour les remercier une fois encore car leur aide est bien précieuse et l'ambiance toujours agréable. Tous ceux qui souhaiteraient rejoindre ce groupe peuvent le faire.

Il précise que des étudiants de la maison familiale de Bâgé viendront le 9 mai pour réaliser des travaux pratiques de bêchage et plantation, puis dans quelques temps de désherbage.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN revient sur les buis du monument au mort dévorés par les chenilles et qu'il faudra retirer. Il procède ensuite à la lecture d'un courrier commune de la DREAL et de la DRAAF rappelant l'interdiction pour les communes d'utiliser des produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier 2017. Les désherbants bio-contrôle, d'origine végétale (colza, géranium) étant en revanche autorisés, il est proposé de les tester sur certaines zones délimitées pour décider ensuite de les généraliser ou non. Cela sera discuté avec les agents techniques.

Concernant l'assainissement, une réunion a eu lieu avec le cabinet MERLIN. Les études de branchement ne sont pas finalisées, certains riverains n'ont pas été rencontrés—et certains résultats ne sont pas cohérents, le cabinet va affiner le dossier. De plus, le coût estimatif des travaux paraissant exorbitant, certaines options vont être retirées.

L'entreprise SIAC a été reçue par la Préfecture, en présence de M. le Maire, pour présenter son projet d'assainissement autonome par épandage. La Préfecture insiste pour que le plan B soit le traitement par la station d'épuration de la commune. Cela devra donc être acté dans un avenant préparé en amont avec la Saur, qui permettra de facturer l'entreprise si cette solution devait être mise en œuvre. M. le Maire a donné au Directeur de l'entreprise les coordonnées de sociétés proposant des cuves afin qu'il se renseigne sur les prix et que le projet avance. Il rappelle qu'au mois de septembre l'entreprise ne devra plus déverser d'effluents dans la station.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD revient sur la soirée des sponsors des Vendanges de l'humour qui a eu lieu pour présenter le programme de l'année qui sera les 20 ans de l'association. La présence de Jeanfi JANSSENS à MANZIAT le mercredi 29 novembre est validée. Les membres de l'association ont salué l'implication de M. le Maire dans l'organisation du spectacle de Topick à MANZIAT.

La prochaine réunion permettra de réfléchir à la couverture du prochain bulletin, de comparer les devis des feux d'artifice, d'approfondir l'offre de décorations de Noël reconditionnées. Il faudra du monde pour préparer la cérémonie du 8 mai.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH):

Agnès CATHERIN remercie les membres du CCAS et des associations pour le repas des anciens qui a rassemblé 156 personnes.

La commission va se réunir le 13 mai pour parler de la convention de mise à disposition des futurs terrains de tennis et des tarifs des salles.

La pièce de théâtre « un loto à la con » devrait être présentée le 27 janvier à Manziat.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN revient sur les travaux de l'annexe de la mairie et sur le bilan de consommation électrique des bâtiments.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT):

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Il revient sur le contrôle qui a eu lieu avec le SPANC à Terres de France, les deux micro-stations prévues n'ayant pas encore été réalisées.

Questions diverses

Les commissions de la nouvelle communauté de communes commencent à se mettre en place. M. GUILLERMIN sera le président du SCOT, les représentants pour Manziat seront Arnaud COULON et Thierry BOYAT.

Daniel ROHRBACH revient sur la commission Patrimoine et Culture, qui a fait un premier état des lieux des différents équipements et de leur bilan. Une prochaine journée de visite des équipements est prévue.

Le salon du tourisme de l'Ain se déroule à MANZIAT le 27 avril.

M. le Maire revient sur l'assemblée générale du SIEA qui a fait le point sur le déficit lié à la mise en place de la fibre optique. Un audit sera effectué sur réso-liain et l'opportunité de fibrer l'intégralité du département. Le SIEA va devenir un syndicat mixte pour permettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au département de l'Ain et aux EPCI de l'intégrer. La participation exceptionnelle pour l'année 2017 de 3€ par habitant, en plus de la cotisation annuelle, a été actée, une dépense de plus pour les communes.

M. le Maire explique au conseil qu'il a organisé une réunion d'information sur l'utilisation d'un défibrillateur à l'attention du football club, suite à l'installation par la commune d'un appareil au stade. Amandine DOUILLET (pompier formateur Manziat) et Lionel DUROCHAT (pompier formateur à BAGE) ont tous deux animé la séance et ce bénévolement. Malheureusement et au grand regret de M. le Maire et du président du football club, seulement une dizaine de personnes se sont déplacées. M. le Maire a fait le nécessaire pour qu'il y ait un défibrillateur au stade ainsi qu'une formation pour l'utiliser, il ne pourra donc rien être reproché aux élus concernant cette action.

Il revient ensuite sur le parcours des sapeur-pompiers qui s'est déroulé à Pont de Veyle et pour lequel 95% des sapeurs-pompiers volontaires de Manziat se sont mobilisés, ce qui est exemplaire. Il les félicite vivement pour leur participation, leur état d'esprit, et pour les prix qu'ils ont gagnés.

Le nouvel agent technique, Guy BROYER, remplaçant momentanément Philippe FERRAND, donne pleine satisfaction.

Christian CATHERIN revient sur le bilan du syndicat d'endiguement, qui ne fera pas de travaux, mais augmente sa cotisation d'1%, soit 2 294.38€.

M. le Maire précise enfin qu'il n'est pour l'instant pas question, même si des bruits courent, d'interdire les bals mais qu'il regrette l'attitude des personnes qui profitent de ce type de manifestations pour dégrader la commune. Si une telle décision devait être prise un jour, il est bien évident qu'elle serait réfléchie avec l'ensemble du conseil municipal.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,